AR Prefecture

017-211702410-20230321-D20230338-DE Recu le 05/04/2023



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON - SEANCE DU 21 MARS 2023 - N° 2023/38

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2ème session extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation :

13 mars 2023

Date affichage:

22 mars 2023

Nbre de Conseillers :

19 En exercice: 19

Présents: 17

Votants: 17

Pour: 17

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Didier MOUCHEBOEUF, Claude NEREAU, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Christophe METREAU, Marc LIONARD et Nathalie CHATEFAU

Etaient excusés: Claire RAMBEAU-LEGER et Ludovic GIRARD

Secrétaire de séance : Christophe METREAU

OBJET : Aire de covoiturage – Validation du projet et autorisation de signature de la convention avec le Conseil départemental de la Charente-Maritime

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la nécessité de la création d'une aire de covoiturage sur la commune. Il est prévu d'en implanter une sur l'axe Montlieu-la-Garde – Saint-Aigulin sur un terrain appartenant à la commune de Montguyon (parcelle cadastrée D386) correspondant à l'ancienne distillerie.

En collaboration avec le Conseil départemental de la Charente-Maritime, l'aire de covoiturage sera dénommée « La distillerie ».

Une convention entre la commune et le Conseil départemental de la Charente-Maritime a été établie pour une durée de six ans à compter de sa signature et sera renouvelée par reconduction tacite.

Cette convention indique que le Conseil départemental de la Charente-Maritime prend en charge l'information au public, la fourniture et la pose de la signalétique, les travaux d'aménagement et de végétalisation, l'entretien de l'aire de covoiturage avec les conditions d'utilisation.

Monsieur Le Maire demande aux élus présents de valider la création de l'aire de covoiturage à la distillerie et de l'autoriser à signer la convention avec le Conseil départemental de la Charente-Maritime.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- DE VALIDER le projet d'une aire de covoiturage sur la commune de Montguyon à l'ancienne distillerie,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention avec le Conseil départemental de la Charente-Maritime et tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susplits Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF